

**Compte-Rendu**  
**du Conseil Municipal**  
**du 16 février 2018**

Secrétaire de séance : Nathalie DURANTON

Nombre de conseillers présents : 9

Absents excusés : Frédéric CLUZEAU et Laurent GAY (procuration à Jean-Louis MONTEIL)

Approbation du compte-rendu de réunion du 15/12/17 à l'unanimité et signature du dossier de séance

☞ Monsieur le Maire demande en ouverture de séance le rajout d'un point à l'ordre du jour, dont le sujet a été porté à la connaissance de la mairie après l'envoi des convocations : il s'agit du contrat pour le contrôle périodique des installations électriques de la Salle Patrick CHEYROUX : le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce rajout.

☞ **Contrôle périodique des installations électriques de la Salle Patrick CHEYROUX**

Monsieur le Maire explique que la Commission sécurité a effectué la 1<sup>ère</sup> visite de contrôle périodique de la salle Patrick CHEYROUX le 12/02/18 et informé qu'un contrôle obligatoire des installations électriques devait être effectué tous les ans par un organisme habilité.

Il soumet donc au conseil le devis reçu du Bureau Veritas, comprenant une première vérification pour 220 € HT en 2018 et 155 € HT pour les visites annuelles suivantes, pour le contrôle de l'ensemble des installations électriques de la salle. Le Conseil valide à l'unanimité.

☞ **Attribution de compensation de la Communauté de Communes du Midi Corrèzien pour 2018**

Monsieur le Maire rappelle tout le travail de la CLECT pour définir les attributions de compensation de la Communauté de Communes par rapport au transfert de compétences. Pour Ligneyrac, l'attribution proposée pour 2018 est de 58 580 €, contre 62 955 € précédemment, après actualisation concernant le Collège de Meyssac et l'usine Autosil. Certaines communes voient leur attribution diminuer, voire passer en négatif du fait des compétences transférées.

Le conseil, à l'unanimité, approuve la révision libre des attributions de compensation, approuve le rapport définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées en ce qui concerne l'évaluation expresse de cette révision, approuve le montant de l'attribution de compensation définitive pour la commune de 58 580 € au titre de l'année 2018 et autorise le Maire à signer tous documents afférents.

☞ **Adhésion de la Communauté de Communes du Midi Corrèzien au syndicat DORSAL**

Monsieur le Maire informe le conseil de l'adhésion de la Communauté de Communes au syndicat mixte DORSAL. Il explique que ce syndicat a pour objet la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et des services locaux de communications électroniques et activités connexes sur le territoire de ses membres, et qu'il est de l'intérêt de la Commune que la Communauté de communes adhère à DORSAL, et devienne ainsi membre de DORSAL. Il ajoute que la commune doit à présent approuver cette adhésion. Il détaille en outre le processus d'arrivée de la fibre sur le territoire communal : une 1<sup>ère</sup> phase de déploiement concernera le plateau vers Turenne, le centre de la commune (dont le bourg) sera concerné par la 2<sup>ème</sup> phase et enfin la 3<sup>ème</sup> phase concernera le plateau de l'est de la commune. Ce programme sera orchestré par le syndicat DORSAL qui missionnera des entreprises, informera les communes et les administrés, organisera avec les communes la pose des boîtiers, sachant que le réseau utilisé sera celui du téléphone.

Le conseil approuve l'adhésion de la Communauté de communes Midi Corrèzien au Syndicat mixte DORSAL et autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette décision.

## ➤ **Règlementation des boisements**

Lors de la Conférence des Maires du 20 novembre 2017, les services compétents du Conseil Départemental ont présenté les différentes possibilités d'application d'une réglementation des boisements à l'échelle communale, ainsi que ses orientations et modalités.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place la réglementation des boisements et d'intégrer la prochaine délibération départementale, afin de déléguer la gestion des boisements au Département et ainsi aider au maintien des surfaces exploitables par l'activité agricole. Cette réglementation ne concerne pas les vergers. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'application de la réglementation des boisements.

## ➤ **Point sur l'aménagement de l'espace public sous l'ancienne école**

Monsieur le Maire rend compte de sa rencontre avec le cabinet d'architectes le 16/02/18, en présence de L. Jubertie, et présente le projet envisagé, qui permettra un aménagement de la partie sud du bourg, complétant ainsi l'aménagement du bourg par une boucle, vers le bas et vers le haut du bourg.

Ce projet peut prétendre à une subvention du Département à hauteur de 50 % des dépenses hors taxes.

Après la modification du zonage du PLU de la parcelle, un permis d'aménager sera nécessaire.

## ➤ **Point sur l'AVAP**

Monsieur le Maire rend compte de sa rencontre, en présence de H. Lamothe, avec les services de la DRAC et de la Sous-Préfecture le 8 février dernier. Il leur a exposé les engagements de la municipalité et les travaux de réflexion et de correction du règlement menés jusqu'ici.

L'aspect réglementation doit être éclairci par l'Architecte des Bâtiments de France quant à la forme que devra prendre la révision envisagée et quant au porteur du projet.

## ➤ **Programme de travaux à prévoir au BP 2018**

Voirie :

- route de Pommier à Splat
- plateau du Château de la Rue au croisement de Traversat
- route vers les Darses et du croisement de La Rue vers Saillac (à voir avec Saillac)

Matériel :

- gyrobroyeur
- plastifieuse

## ➤ **Informations et Questions diverses**

- Point sur la fibre 2021
- Point sur l'adressage
- Commission PLUI le 21/02/18 à Ligneyrac
- Point sur le menu repas des Aînés
- Courrier au Sirtom sur le stationnement des camions sur la Place Janvier
- Amicale des Maires
- Réunion cantonale le 27/03/18
- Concert le 10/03/18
- Carte reçue des enfants de l'école de Turenne en classe de neige
- Remerciements reçus pour le cadeau aux Aînés

Séance levée à minuit.